



RCS : NANCY

Code greffe : 5402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANCY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 00557

Numéro SIREN : 793 838 152

Nom ou dénomination : ACTIV NANCY

Ce dépôt a été enregistré le 10/07/2015 sous le numéro de dépôt 3195

Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANCY

RUE DU GENERAL FABVIER - BP 30 108
54003 NANCY CEDEX
TEL 03 83 40 69 60 (STANDARD)

RECEPISSE DE DEPOT

SCP PINSON SEGERS DAVEAU ET ASSOCIES

9 Cours Raoult
BP 660
77103 MEAUX CEDEX

V/REF : AS/KAR

N/REF : 2013 B 557 / 2015-A-3195

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE NANCY certifie qu'il a reçu le 10/07/2015, les actes suivants :

Rapport du commissaire à la transformation en date du 02/06/2015
- Changement de forme juridique - transformation de la SARL en SAS

Concernant la société

ACTIV NANCY
Société à responsabilité limitée
52 boulevard Lobau
54000 Nancy

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2015-A-3195 le 10/07/2015

R.C.S. NANCY 793 838 152 (2013 B 557)

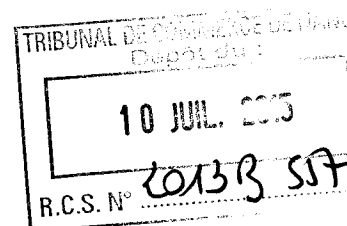
Fait à NANCY le 10/07/2015,
LE GREFFIER ASSOCIE



ACTIV NANCY

**Société à responsabilité limitée
au capital de 75 000 euros**

**52, boulevard Lobau
54 000 NANCY**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES ET DU COMMISSAIRE A LA
TRANSFORMATION SUR LA
TRANSFORMATION DE LA SARL ACTIV
NANCY EN SOCIETE PAR ACTIONS
SIMPLIFIEE**

Karim MEZZI

Commissaire aux comptes

Membre de la compagnie des Commissaires aux comptes de Paris

13D, rue Pasteur

77100 MAREUIL LES MEAUX

ACTIV NANCY

Société à responsabilité limitée au capital de 75 000 euros

52, boulevard Lobau

54 000 NANCY

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ET DU COMMISSAIRE A LA
TRANSFORMATION SUR LA TRANSFORMATION DE LA
SARL « ACTIV NANCY »
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision unanime des associés en date du 13 mai 2015 et en application de l'article L. 223-43 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur la situation de votre société.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicable à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation.

La synthèse de notre analyse sur la situation de la société est la suivante :

La société, créée le 24 juin 2013, présente au titre des comptes annuels clôtés au 31 décembre 2014, des capitaux propres d'un montant de 229 784 euros qui comprennent, au titre du résultat de la période, un bénéfice de 134 057 euros.

Karim MEZZI
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie des Commissaires aux comptes de Paris
13D, rue Pasteur
77100 MAREUIL LES MEAUX

La société a réalisé sur l'exercice 2014 un chiffre d'affaires de 870 678 euros et un résultat d'exploitation de + 193 961 euros. Sa trésorerie, positive, s'élève à 150 109 euros au 31/12/2014.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Ces observations sont basées sur nos travaux qui n'ont pas révélé d'éléments de nature à remettre en cause l'analyse de la situation de la société telle que décrite ci-avant et compromettre la continuité d'exploitation. Nous avons notamment observé les tendances de l'activité postérieure à la clôture.

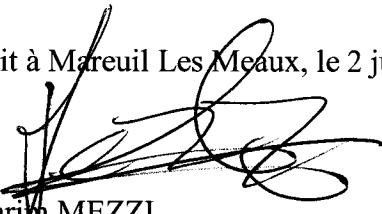
Par ailleurs, en exécution de la mission de commissaire à la transformation de la société ACTIV NANCY, et en application des dispositions de l'article L. 224-3 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicable à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Mareuil Les Meaux, le 2 juin 2015


Karim MEZZI
Commissaire aux Comptes

Karim MEZZI
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie des Commissaires aux comptes de Paris
13D, rue Pasteur
77100 MAREUIL LES MEAUX